

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Hand Desinfect E

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 10317.0018/102176

Synonymes Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation Désinfectants et produits biocides généraux
CHZB 0638

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Steinfels Swiss
Division der Coop Genossenschaft
St. Gallerstrasse 180
Postfach 53
CH-8411 Winterthur
Tel : 052 234 44 00
Fax : 052 234 44 01
info@steinfels-swiss.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Center)

Date d'émission 07.10.2014

Version 1 GHS

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP) Liquides inflammables, Catégorie 2, H225

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE F; R11

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Conseil supplémentaire Aucun(e).

Identificateur de produit selon SGH Aucun(e).

Étiquetage conformément à la Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



F - Facilement inflammable.

Phrase(s) de risque R11: Facilement inflammable.

Phrase(s) de sécurité S9: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précaution d'usage.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette Aucun(e).

2.3. Autres dangers Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Composants		Classification CLP	Classification DSD/DPD	Identificateur de produit
Ethanol; Ethyl alcohol	50% - 75%	Flam. Liq. 2 H225	F; R-11	No.-CAS: 64-17-5 No.-CE: 200-578-6 No.-Index: 603-002-00-5
didecyldiméthylammonium chloride	< 0.1%	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314	C; R-22-34	No.-CAS: 7173-51-5 No.-CE: 230-525-2 No.-Index: 612-131-00-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Boire de l'eau par mesure de précaution. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les solvants peuvent créer une pression excessive en cas d'incendie. Les récipients fermés hermétiquement peuvent éclater et prendre feu. La combustion produit des fumées irritantes. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuel. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

Conseils pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Éviter une exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Ethyl alcohol (CAS 64-17-5)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)

500 ppm TWA [MAK]
960 mg/m³ TWA [MAK]
1000 ppm STEL [KZW]
1920 mg/m³ STEL [KZW]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas fumer.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains

Gants imperméables. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements étanches. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Risques thermiques	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Alcoolique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	7.6
Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair:	20°C
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	0.858
Hydrosolubilité:	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense. Le brouillard de pulvérisation peut être inflammable à des températures inférieures au point d'éclair du solvant.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme. Ethyl alcohol (CAS 64-17-5) Inhalation LC50 Rat = 124.7 mg/L 4 h Didecyldimethylammonium chloride (CAS 7173-51-5) Oral LD50 Rat = 84 mg/kg (NZ_CCID)
Corrosion/irritation cutanée	Donnée non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée non disponible.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

Ethyl alcohol (CAS 64-17-5)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data

96 h LC50 *Oncorhynchus mykiss*: 12.0 - 16.0 mL/L [static]
96 h LC50 *Pimephales promelas*: >100 mg/L [static]
96 h LC50 *Pimephales promelas*: 13400 - 15100 mg/L [flow-through]

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data

48 h LC50 *Daphnia magna*: 9268 - 14221 mg/L

Ecotoxicity - Earthworm - Acute Toxicity Data

48 h EC50 *Daphnia magna*: 2 mg/L [Static]

48 h LC50 *Eisenia foetida*: 0.1 - 1 mg/cm² [filter paper]

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé

Éliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID

Proper shipping name ÉTHANOL EN SOLUTION (ÉTHANOL EN SOLUTION)
No ONU 1170.
Classe 3.
Groupe d'emballage II.
Étiquettes ADR/RID 3.
Code de classement F1.
Risk No. 33.
Quantité limitée 1 L.
Code de tunnel D/E

IMDG	Proper shipping name Ethanol solution (Ethyl alcohol solution) No ONU 1170. Classe 3. Groupe d'emballage II. Etiquettes IMDG 3. Quantité limitée 1 L. No EMS F-E, S-D. Marine Pollutant no
IATA	Proper shipping name Ethanol solution (Ethyl alcohol solution) No ONU 1170. Classe 3. Etiquettes IATA 3. Groupe d'emballage II. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y341 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 364 (60 L).
Navigation fluviale ADN	Proper shipping name ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION) No ONU 1170. Classe 3. Groupe d'emballage II. Etiquettes ADN 3. Danger ADN 3.
Autres Informations	Aucun(e).

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=15%; <30%: de l'eau <5%: Substance active, Silicones désinfectants VOC (CH) = 74.94500000%
Ethyl alcohol (CAS 64-17-5)	
Switzerland - Volatile Organic Compounds	present (as long as it deals with distilled spirits, that does not serve for drinking and consumption purposes)
EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - Article 15(1) - Substances Regarded as Being Registered - Plant Health Products	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Didecyldimethylammonium chloride (CAS 7173-51-5)	
EU - Export and Import Restrictions (649/2012) - Chemicals Subject to Export Notification Procedure	Banned as a pesticide in the group of plant protection products
EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés Aucun(e).

Procédure de classification Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

R11: Facilement inflammable.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.